

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14 février 2024
Date d'affichage	14 février 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	8
Présents	5
Quorum	5
Votants	7

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février, à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

Etaient présents :

Benoît FIDELIN, Maire,
Catherine MESNIL, adjointe au Maire
Germain GUERIN, Isabelle ANGEE, Emilie GRISEL,
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Sylvie DELALANDE, Marie-Pierre TESSON donne son pouvoir à Catherine MESNIL, Sébastien LECONTE donne son pouvoir à Benoît FIDELIN

Secrétaire de séance : Emilie GRISEL

Approbation du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

- Point sur l'adressage – Demande de DETR
- Demande de fonds de concours – route du Pont Helland
- Tarifs de location de la salle de convivialité
- Etude demande de subvention La Malle à Pestacle
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Avis des domaines sur la Chevalerie
- Projets travaux 2024
- Services et Jardin
- Communication de la Mairie
- Questions diverses

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

DELIBERATION 2024-01
BASE D'ADRESSE LOCALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le décret du 11 août 2022 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions précise les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS :

- Les communes de plus de 2 000 habitants ont jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, pour la première fois.
- Les communes de moins de 2 000 habitants disposent d'un délai de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 1^{er} juin 2024.

Afin de se conformer à cette obligation, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre les travaux pour la publication de la « Base Adresse Locale ». Le Conseil a approuvé, lors du conseil du 02 octobre 2023, la dénomination des voies. (Délibération 2023-32) Il sollicite les aides/subventions auprès de l'ETAT au titre de la DETR (50 % du montant de la dépense HT).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat et pose de panneaux et de numéros de maison	11 743.23 €	Subvention DETR (50%)	5 871.62 €
		Autofinancement	5 871.62 €
TOTAL HT	11 743.23 €	TOTAL HT	11 743.23 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION 2024-02
REALISATION D'ENROBES ROUTE DU PONT HELLAND – DEMANDE DE FOND DE CONCOURS

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal le projet de réalisation d'enrobés route du Pont Helland. (Réfection de la voirie communale entre le Hameau Bigard et la route du Pont Helland).

C'est une liaison majeure pour la commune d'Héauville qui relie celle-ci à Siouville-Hague.

Ces travaux sont à la charge de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, mais c'est à la commune d'Héauville de réaliser la demande de fonds de concours. Une convention de reversement à l'Agglomération sera réalisée.

Le devis retenu pour cette prestation est celui de la société EUROVIA, qui s'élève à 35 817 € HT, soit 42 980.40 € TTC

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de cette opération, et sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération le Cotentin selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux réalisation d'enrobés	35 817.00 €	Etat	€
		Fonds de concours classique (40%)	14 326.80 €
		Autofinancement	21 490.20 €
TOTAL HT	35 817.00 €	TOTAL HT	35 817.00 €

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2024-03
TARIFS SALLE COMMUNALE AU 1^{er} MARS 2024

Considérant le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie, le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs de la salle de convivialité, en prévision d'augmentation des factures d'électricité et de gaz des bâtiments communaux.

Il est proposé d'appliquer le taux annuel d'inflation de l'INSEE N-1 pour revaloriser annuellement ces tarifs, arrondis à l'euro supérieur.

Pour information, le taux annuel d'inflation de l'INSEE s'élève à 4.9% pour 2023.
(Voir tarifs annexe 1)

Après débat, le conseil municipal :

- Décide d'indexer les tarifs de location de la salle de convivialité sur le taux annuel d'inflation de l'INSEE N-1
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

DELIBERATION N° 2024-04

ETUDE DEMANDE DE SUBVENTION LA MALLE A PESTACLE

Le maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'Association « La Malle a Pestacle », en vue de l'organisation du Festival Débrouill'Art, prévu le 6 juillet 2024.

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une association communale et après en avoir délibéré, avec 5 voix contre, et 2 voix pour, le conseil décide de ne pas verser de subvention à l'association.

QUESTIONS DIVERSES

**DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES
RENOUVELABLES**

Dans le cadre de la loi numéro 2023-175 du 10 mars 2023, qui vise à dynamiser la production d'énergie renouvelables sur les territoires, l'Etat demande aux élus locaux de définir des zones où il serait possible de développer les activités suivantes :

- L'éolien terrestre
- Le photovoltaïque
- La géothermie
- La chaleur renouvelable (principalement le bois-énergie)
- La production et la valorisation de biogaz
- L'hydroélectricité

Dans ces conditions, les communes peuvent définir, après consultation de leur population, des "zones d'accélération pour les énergies renouvelables" (ZAENR), où des projets de production d'énergie renouvelables citées ci-dessus pourraient éventuellement être implantés.

Les mairies peuvent donc, le cas échéant, proposer des zones d'accélération sur leur territoire par type d'énergie et remonter ensuite le zonage au niveau de la préfecture. Comme le prévoit la loi, et avant toute prise de décision, le maire doit recueillir les éventuels avis sur cette stratégie de transition énergétique sur la commune. Une consultation de la population sur ce sujet aura donc lieu à partir des premiers jours du mois de mars.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

AVIS DES DOMAINES SUR LA CHEVALERIE

Une évaluation de la valeur vénale du bâtiment de la Chevalerie a été réalisée par le pôle d'évaluation domaniale de Caen. Ses résultats apportent un nouvel élément de réflexion quant à l'avenir de cette structure.

PROJETS TRAVAUX 2024

Plusieurs chantiers sont à l'ordre du jour cette année :

- L'accès aux lotissements « Les Courtilages » et « le Clos des Ecoles », qui sera réalisé à partir du printemps par l'entreprise COLLAS.
- Les travaux sur le stade Louis Lefaix (main courante, pare-ballons) qui sont largement financés par des subventions.
- Les réparations des dégâts causés par la tempête Ciaran début novembre 2023 : éclairage du stade, toit de l'église, infiltration à l'école. A ce sujet, les expertises des assurances vont avoir lieu prochainement. En complément, la mairie a demandé de bénéficier de la dotation de solidarité mise en place par l'Etat à la suite de cette tempête.

D'autres projets sont à l'état de réflexion :

- Travaux d'aménagement et d'embellissement du cimetière.
- Rénovation de l'ensemble de la mairie, notamment sur le plan énergétique, avec l'idée de modifier le rez-de-chaussée qui tiendrait aussi lieu de salle de conseil et de créer un logement au premier et second étage. Ceci afin d'optimiser l'utilisation de ce bâtiment dont la location générerait de nouvelles ressources pour la commune, tout en mettant en valeur son patrimoine. L'année 2024 offre en plus de nombreuses perspectives de financements pour une telle réalisation, de gros budgets étant fléchés par l'Etat et les collectivités territoriales pour ce genre de chantier de rénovation des bâtiments publics.
- Enterrement des réseaux à la ROQUE. Un devis a été réalisé. Il s'avère possible de décrocher pour ce chantier des subventions significatives du SDEM, de l'Agglomération Le Cotentin, des Amendes de Police, etc. Mais les travaux, sous la responsabilité du SDEM, ne sont envisageables qu'en 2025.

SERVICES ET JARDIN

Cette entreprise, qui entretient les espaces verts et une part de la voirie de la commune, a commencé son travail mi-février. La vente du matériel qu'utilisait auparavant l'employé communal est envisagée pour le premier semestre 2024.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 19 février 2024

COMMUNICATION DE LA MAIRIE

Le succès rencontré par l'application Panneau Pocket, qui diffuse en temps réel nombre d'informations concernant la vie communale, vu aussi l'audience de notre site internet qui sera modernisé et rendu plus attrayant encore cette année, vu aussi la pertinence toujours réelle de l'affichage public en mairie, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas multiplier les sources de communication de la municipalité et donc de ne réaliser, désormais, qu'un seul bulletin municipal par an.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 55